



**FNAMS**

Fédération  
Nationale  
des Agriculteurs  
Multiplicateurs  
de Semences

## Usages homologués sur cultures porte-graine

# TREBON 30 EC

Les informations figurant dans cette notice sont en conformité avec la décision relative à la demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique (PPP) délivrée par l'ANSES et s'appuient sur les références FNAMS existantes à la date de diffusion de cette notice.

Pour chaque espèce, sont mentionnés l'usage spécifique cultures porte-graine auquel se rattache l'espèce, la dose homologuée, le nombre maximum d'applications, les mois et stades d'application, les informations spécifiques à la formulation (ZNT, phrase de risque, ...) ainsi que les conditions d'emploi.

Les précautions et recommandations d'emploi doivent être consultées avant utilisation.

La FNAMS décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation de ce document. Des changements d'autorisations de mise sur le marché (AMM) peuvent survenir au fil du temps. Pour suivre ces évolutions, il est possible de consulter :

- Le site [Ephy - ANSES](#), présentant la liste actualisée des produits autorisés sur toutes les cultures, avec possibilité de faire une recherche par produit ou par usage.
- Le site [PhytoFNAMS](#), présentant la liste actualisée des produits autorisés pour les usages spécifiques porte-graine, avec la possibilité de faire une recherche de produits autorisés par culture.



**PhytoFNAMS**

Usage(s) autorisé(s) dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Produit de référence : **TREBON 30 EC**

Second(s) nom(s) commercial(aux) : **UPPERCUT**

Substance(s) active(s) (concentration) : **étofenprox** (287,5 g/l)

Firme : **BELCHIM CROP PROTECTION**

Type de produit : **insecticide**

Utilisation : **Plein champ**

### *Intérêt de la spécialité*

TREBON 30 EC appartient à la famille des pyréthrinoïdes (groupe IRAC 3A) et agit par contact et par ingestion. Cet insecticide se caractérise par une action immédiate et durable et un effet choc. Appliqué au stade sensible des ravageurs ciblés, ce produit présente une efficacité intéressante sur de nombreux ravageurs des cultures porte-graine.

Ce produit est autorisé sur les cultures porte-graine pour les usages mineurs figurant dans le tableau page suivante.

*Date lettre de décision : 08/12/2022*

Produit de référence : **TREBON 30 EC**

Second(s) nom(s) commercial(aux) : **UPPERCUT**

Substance(s) active(s) (concentration) : **étofenprox (287,5 g/l)**

Firme : **BELCHIM CROP PROTECTION**

Type de produit : **insecticide**

Utilisation : **Plein champ**

Les principaux stades de développement selon l'échelle BBCH :

- BBCH 10-19 : Développement des feuilles
- BBCH 20-29 : Formation des pousses secondaires, tallage
- BBCH 30-39 : Élongation de la tige, croissance de la rosette, développement des pousses
- BBCH 40-49 : Développement des parties végétatives de récolte
- BBCH 50-59 : Montaison
- BBCH 60-69 : Floraison
- BBCH 70-79 : Développement des graines
- BBCH 80-89 : Maturation des graines

Extrait de la lettre de décision							Avis FNAMS	
Groupe d'espèces / Espèce porte-graine	Code de l'usage	Usage homologué	Dose autorisée /ha	Nombre d'applications	Commentaire lié à l'homologation	Stades d'application (BBCH)	Dose recommandée /ha	Conditions d'emploi
Légumineuses fourragères	00612007	Porte-graine - Légumineuses fourragères * Traitement des parties aériennes * Ravageurs du feuillage	0,2 l	1	ZNT Aquatique : 20 m. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement, - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.	Entre les stades BBCH 21 et BBCH 49	0,2 l	Sur luzerne, TREBON 30 EC sera positionné en sortie hiver dès la reprise de croissance de la luzerne. Efficacité intéressante contre phytonome, négri, apion.
Légumineuses fourragères	00612008	Porte-graine - Légumineuses fourragères * Traitement des parties aériennes * Ravageurs des inflorescences	0,2 l	1	Emploi possible en floraison. ZNT Aquatique : 20 m. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement, - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.	Entre les stades BBCH 50 et BBCH 85	0,2 l	Sur trèfle violet, TREBON 30 EC sera positionné dès l'apparition des boutons floraux pour lutter contre l'apion. Sur luzerne, il sera appliqué au stade gousses vertes et en particulier jeunes gousses vertes pour lutter contre le tychius. Contre la cécidomyie, TREBON 30 EC sera plutôt positionné dès l'apparition des boutons floraux. Contre les punaises mirides, positionner TREBON 30 EC du stade floraison (piqûres des fleurs) jusqu'à gousses vertes (piqûres des gousses).
Betterave industrielle et fourragère	00607007	Porte-graine - Betterave industrielle et fourragère * Traitement des parties aériennes * Lixus	0,2 l	1	Emploi possible en floraison. ZNT Aquatique : 20 m (dont DVP 5 m). Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement, - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.	Entre les stades BBCH 30 et BBCH 69	0,2 l	Positionner TREBON 30 EC dès la détection des premiers lixus qui apparaissent au printemps au cours de la montaison.

Produit de référence : **TREBON 30 EC**

Second(s) nom(s) commercial(aux) : **UPPERCUT**

Substance(s) active(s) (concentration) : **étofenprox (287,5 g/l)**

Firme : **BELCHIM CROP PROTECTION**

Type de produit : **insecticide**

Utilisation : **Plein champ**

Les principaux stades de développement selon l'échelle BBCH :  
 BBCH 10-19 : Développement des feuilles  
 BBCH 20-29 : Formation des pousses secondaires, tallage  
 BBCH 30-39 : Élongation de la tige, croissance de la rosette, développement des pousses  
 BBCH 40-49 : Développement des parties végétatives de récolte  
 BBCH 50-59 : Montaison  
 BBCH 60-69 : Floraison  
 BBCH 70-79 : Développement des graines  
 BBCH 80-89 : Maturation des graines

Extrait de la lettre de décision							Avis FNAMS	
Groupe d'espèces / Espèce porte-graine	Code de l'usage	Usage homologué	Dose autorisée /ha	Nombre d'applications	Commentaire lié à l'homologation	Stades d'application (BBCH)	Dose recommandée/ha	Conditions d'emploi
PPAMC, florales et potagères	00606018	Porte-graine - PPAMC, florales et potagères * Traitement des parties aériennes * Coléoptères phytophages	0,2 l	1	ZNT Aquatique : 20 m.  <i>Pour cet usage, la distance de sécurité riverains (DSR) n'est pas encore inscrite dans l'AMM. Aussi selon les arrêtés du 27 décembre 2019 modifié par l'arrêté du 25 janvier 2022 la DSR qui s'applique est le respect une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation (dernier jet actif) et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Cette distance peut être réduite à 3 mètres sous réserve d'une charte départementale validée et de l'utilisation de moyens de réduction de la dérive.</i>	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 30	0,2 l	Sur crucifères selon le ravageur visé, TREBON 30 EC pourra être appliqué dès la levée de la culture et jusqu'au stade formation des siliques. Sur betterave potagère, TREBON 30 EC sera positionné dès la détection des 1 <sup>ers</sup> lixus qui apparaissent au printemps au cours de la montaison. Sur fabacées, TREBON 30 EC sera appliqué dès la détection du ravageur.
Chanvre	00613003	Porte-graine - Plantes à fibre * Traitement des parties aériennes * Coléoptères phytophages	0,2 l	1	ZNT Aquatique : 20 m.  Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement, - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.	Entre les stades BBCH 09 et BBCH 38	0,2 l	Sur chanvre, TREBON 30 EC sera appliqué dès la levée de la culture et jusqu'au stade 8-10 feuilles.



Centre technique  
 Impasse du Verger  
 Brain-sur-l'Authion  
 49800 LOIRE-AUTHION  
 Tél : 02 41 80 91 00  
[www.fnams.fr](http://www.fnams.fr) - [www.phytofarnams.fr](http://www.phytofarnams.fr)